



N°13 Février 2023

Flash info sécurité des Ailes Tourangelles

EN BREF :

➤ Check lists :

Il a été constaté que des check lists avaient été griffonnées (ex. F-GCIX) par des pilotes supprimant ou modifiant certains items. On rappelle que cela n'est pas autorisé. En effet, les check lists présentes à bord des avions reflètent les consignes d'exploitation des appareils au sein du club et doivent donc être appliquées de facto. Ces check lists sont mises à jour régulièrement.

Toutefois, si malgré tout vous constatez une erreur ou un manque, rapprochez vous d'un membre du CD, d'un instructeur ou d'un membre de la COMSEC, faites-lui part de votre remarque et celle-ci sera instruite par la commission ad hoc qui mettra à jour la check list si la remarque formulée est justifiée, mais de grâce pas de griffonnage sur les check lists.

➤ EVSS :

La fermeture de la verrière des Evekto s'effectue dans un premier temps par le centrage de celle-ci au moyen d'ergots situés de chaque côté qui viennent s'insérer dans la paroi du fuselage. Le verrouillage s'effectue ensuite en abaissant la poignée située en partie supérieure arrière de la verrière. Attention à bien accompagner avec la main la verrière lors de sa fermeture pour éviter que lors d'une descente brutale les ergots de centrage ne viennent frapper les plaquettes guides situées sur les parois de la verrière ce qui a pour conséquence de les endommager, voire de les casser et conduit donc à devoir les remplacer. Pour info, c'est ce qui vient d'être fait sur F-SA. Donc manœuvrer en douceur les verrières.





N°13 Février 2023

➤ **CONSIGNES SANITAIRES :**

Compte tenu de la situation actuelle de la pandémie de COVID, il a été décidé lors de la dernière COMSEC de janvier 2023 les règles applicables en ce moment à l'aéro-club à savoir : désinfection des appareils à l'aide de lingettes à l'issue des vols par l'équipage descendant, restent en vigueur.

Merci de les respecter pour la santé de tous !

➤ **PLAN D'ACTION SECURITE 2023 :**

Le plan d'action établi par la COMSEC a été validé en CD le 10/02 /23. Il définit les actions à engager au sein du club en fonction des REX de l'année écoulée, de l'évolution réglementaire en matière de sécurité et des bilans sécurité de la DGAC.

Il est consultable sur le site des Ailes Tourangelles.

LE TABLEAU DE BORD DE LA SECURITE

Le PAS 2023 a été validé par le CD du 10/02/23

ITEM	Objectif 2023	Situation au 01/02/2023	Tendance
Evènements sécurité à déclarer à l'autorité	< = 2	0	
REX traités dans les 15 jours suivant leur émission	90%	Nbr REX :0 Nbr traités : 0	
Diffusion des flash sécurité	5/an	1	
Conférences sécurité	2/an	0	
Réalisation actions PAS	90%	5%	

LE THEME DU BIMESTRE :

« Comment bien remplir le carnet de route » :

Document officiel rattaché à chaque avion, le carnet de route doit être présent à bord lors de chaque vol, exception faite des vols locaux.

Depuis la mise en place de l'EASA, c'est la part NCO (NCO.GEN.150) du règlement qui



N°13 Février 2023

précise de quelle façon doit être enseigné le carnet de route.

Vous trouverez ci-après les bonnes pratiques , relayées par la FFA, à mettre en œuvre pour renseigner correctement les différentes colonnes et ainsi satisfaire aux exigences réglementaires.

Il est important de renseigner correctement **toutes les cases** , car en cas de manquement, lors d'un contrôle par les autorités aéronautiques, chaque manquement peut être verbalisé (pour info, chaque case non renseignée vous expose à une amende de 70€, info donnée par la BGTA)...

1 DATE :

Préciser la date sous forme numéraire . Ex. 01/02/2023.

2 EQUIPAGE : sous partie NOMS :

Indiquer en toute lettre le nom du pilote et celui du FI si ce dernier est présent à bord (pour le FI, le trigramme suffit).

3 EQUIPAGE : sous partie FONCTION :

Le pilote commandant de bord indique « P » pour pilote. Pour un vol d'instruction il faut indiquer « EP/PI » et pour un test , mentionner EP/FE, ou P/FE, le cas échéant.

4 LIEU :

Indiquer le code OACI de l'aérodrome de départ et d'arrivée.

5 HEURE :

Les heures peuvent être indiquées en UTC ou en heures locales. Afin d'éviter toute confusion, la pratique de l'aéroclub est d'indiquer les heures **en heures locales**.

6 HEURES DE VOL :

Indiquer en numéraire le temps de vol en heure et minutes (ex. 0h48)

7 NATURE DU VOL :

3 annotations possibles réglementairement : Privé , Instruction et Transport public. Pour l'aéro club seules les mentions Privé et Instruction sont à retenir.

8 CARBURANT :

Indiquer dans la colonne correspondante la quantité de carburant avitaillée avant ou au retour du vol. Cette indication en litres doit être complétée par l'indication « PP » lorsqu'il s'agit d'un plein partiel (ex. +35 l PP) ou de « PC » lorsqu'il s'agit d'un plein complet.



N°13 Février 2023

Rappel : La consigne d'exploitation des appareils du club est de laisser à l'équipage montant l'initiative de compléter en fonction de son projet de vol l'avitaillement de l'appareil. Donc , sauf exception, pas d'avitaillement au retour de vol.
S'il n'y a pas eu d'ajout lors de votre vol, biffer les cases.

9 HUILE :

Comme pour le carburant, indiquer la quantité en litre (ex. 0.4l) ajoutée au départ ou au retour de vol. S'il n'y a pas eu de complément lors de votre vol, biffer les cases.

10 INCIDENTS – OBSERVATIONS :

C'est dans cette colonne que l'on fera référence aux items de la LME, quand elle existe, dans laquelle on cherchera le code à indiquer en fonction de l'observation de l'anomalie constatée. Si aucune anomalie est à reporter, indiquer RAS.

11 SIGNATURE :

En apposant sa signature , le CDB atteste que toutes les informations qu'il a indiquées dans le carnet de route sont véridiques.

12 Colonne VISA :

Elle est réservée aux douanes et aux autorités aéronautiques, elle ne concerne pas le pilote.

Une fiche récapitulative de ces pratiques va être insérée dans chaque carnet de route, ainsi vous pourrez vous y référer en cas de doute sur la façon de renseigner le carnet de route.

LA SECURITE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS, BONS VOLS !

CPS : J-C PELLETIER